

**Mémoire présenté dans le cadre de la
Commission des affaires sociales sur l'égalité**

L'INÉGALITÉ PERSISTANTE DES FEMMES

Comité Femmes Vigilantes

**Re-Nou-Vie, centre pour femmes monoparentales
La Re-Source, maison d'aide et d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale
Comité logement social de Châteauguay
Centre d'aide et de prévention des assauts sexuels de Châteauguay (CAPAS)
Action sur la violence et intervention familiale (AVIF)**

Châteauguay

16 décembre 2004

L'inégalité persistante des femmes

Résumé

Suite à la mobilisation autour de la Marche mondiale des femmes de l'an 2000 et du peu de gains obtenus, des organismes de Châteauguay ont décidé de continuer leur lutte contre les inégalités persistantes vécues par les femmes. Les préoccupations et actions communes du Comité se situent tout particulièrement au niveau de la pauvreté et de la violence faite aux femmes.

Dans le cadre de cette commission, le Comité a donc choisi de présenter quelques aspects et recommandations reliés à ces deux grandes préoccupations démontrant ainsi la nécessité que le gouvernement maintienne et améliore les instruments gouvernementaux nécessaires pour s'attaquer aux inégalités vécues par les femmes.

1. Le Comité Femmes Vigilantes

En 1995, des femmes de partout au Québec se mobilisent autour de la Marche des femmes « Du pain et des roses ». Des centaines d'entre elles vont jusqu'à marcher 100 km durant 10 jours parce qu'elles y croient. Elles croient que notre société doit faire des pas de géant pour que les femmes soient égales aux hommes, car elles savent que bien que l'égalité de droit soit atteinte, l'égalité de fait est loin de l'être. Les femmes sont toujours largement victimes de la violence des hommes et sont beaucoup plus pauvres que ceux-ci. Cette marche aura permis de faire quelques gains mais encore beaucoup de chemin reste à parcourir.

Cinq ans plus tard, le mouvement des femmes récidive avec une marche d'une ampleur sans précédent. La Marche mondiale des femmes de l'an 2000 rejoint des milliers de femmes et d'hommes au Québec, mais aussi de par le monde entier, car nos luttes sont aussi celles de nos

soeurs. Bien que les réalités soient différentes, nous vivons, tout comme elles, des injustices, des violences et des discriminations sur la base que nous sommes des femmes.

C'est sous l'élan de ce vaste mouvement que des organismes de la région de Châteauguay se sont réunis pour travailler à l'organisation et à la mobilisation de cet événement. Ces organismes ont travaillé d'arrache-pied à l'organisation des activités se déroulant dans leur secteur. Des souvenirs intenses resteront marqués dans notre mémoire collective : célébration avec les amérindiennes à Kahnawake et marche avec elles vers Châteauguay, accueil des élèves des écoles primaires, solidarité avec une femme afghane, etc.

Aux lendemains de cette marche, le comité a dû se questionner sur la pertinence de continuer ou non d'exister. Après avoir constaté le peu de gains réalisés, la réponse s'impose d'elle-même : l'inégalité persistante des femmes exige la continuité de nos luttes. Le comité décide donc de continuer son travail de lutte contre la pauvreté et la violence faite aux femmes et aujourd'hui encore, il poursuit son action.

1.1 La composition du Comité

Mais qui donc participe au Comité Femmes Vigilantes ? Des groupes de femmes, bien sûr, mais aussi d'autres organismes tout aussi convaincus de la pertinence de poursuivre les luttes pour l'égalité. Les représentantes y viennent, amenant avec elles les réalités des centaines de femmes et d'hommes qu'elles côtoient dans leur travail. Le CAPAS nous rappelle qu'une femme sur trois vivra une agression sexuelle au cours de la vie et que l'inceste peut briser des vies. La Re-Source, maison d'aide et d'hébergement, est témoin de violence envers des femmes et des enfants qu'on aimerait penser inimaginable en 2004.

AVIF s'implique auprès des hommes et des adolescents ayant des comportements violents pour que cette violence cesse et que de réels rapports égalitaires s'installent entre les femmes et les hommes. Le Comité logement social mentionne comment des logements sociaux peuvent transformer la vie des femmes en leur offrant la possibilité d'arrêter de « travailler » à leur survie pour mieux agir sur leur vie. De son côté, Re-Nou-Vie témoigne des multiples difficultés

rencontrées par les femmes monoparentales (pauvreté, séparation, pension alimentaire, etc.) et de l'importance de briser l'isolement pour s'en sortir.

Mais les représentantes de ces organismes sont aussi des femmes. Des femmes de cœur qui ont réfléchi sur leur propre condition de femmes et sur celle de leurs soeurs. Des femmes à qui les injustices répugnent et qui ne peuvent passer sous silence celles que vivent les femmes. Nous savons que toutes les violences et les inégalités économiques ne sont pas des cas isolés encore aujourd'hui en 2004, qu'elles résultent d'une société patriarcale, d'un système social basé sur la domination des hommes sur les femmes. Et c'est donc cette société qui doit admettre que les inégalités persistent et qui doit prendre les moyens pour les combattre.

Comme nous le mentionnions plus haut, le Comité Femmes Vigilantes est constitué d'organismes différents mais leurs mandats sont intimement liés. Ainsi, une femme pourrait très bien être supportée par l'un ou l'autre de ces organismes au cours de sa vie ou encore sur une courte période. Plusieurs femmes ont été accompagnées par exemple par Re-Nou-Vie, CAPAS ou La Re-Source et ont eu recours au Comité logement social par la suite. L'ex-conjoint pourra de son côté faire des démarches auprès de AVIF. Nos organismes sont complémentaires et s'appuient les uns les autres pour venir en aide aux femmes et aux hommes qui souhaitent améliorer leurs conditions.

1.2 Les préoccupations du Comité

Bien que les inégalités soient nombreuses, le Comité Femmes Vigilantes est plus particulièrement préoccupé par deux conséquences du système patriarcal : la violence et la pauvreté. D'ailleurs, ces deux problématiques peuvent être très liées. Quitter une situation de violence engendre souvent la pauvreté et la pauvreté est un obstacle majeur pour quitter une situation violente. Il faut donc absolument, selon nous, agir sur les deux fronts en même temps, soit travailler à l'élimination de la violence faite aux femmes et à l'élimination des inégalités économiques entre les femmes et les hommes. Voici donc de quelle façon notre comité aborde différents aspects reliés au travail à réaliser pour atteindre l'égalité.

2. La campagne de sensibilisation contre la violence faite aux femmes

La Marche de l'an 2000 demandait qu'une vaste campagne de sensibilisation contre la violence faite aux femmes soit réalisée. Des milliers de personnes ont signé des lettres et des pétitions qui jusqu'à tout récemment n'avaient pas donné de résultats. Pourtant, on connaît les impacts qu'a eu la campagne contre l'alcool au volant. Cela a grandement fait évoluer les mentalités. Aujourd'hui, quand les jeunes sortent, ils se nomment des chauffeurs désignés alors que voilà 20 ans, ils prenaient sans remords le volant complètement ivres. Oui, il est possible de susciter un changement de mentalité. Le gouvernement vient tout juste de déposer un plan d'action en matière de violence conjugale. Plusieurs mesures nous semblent très intéressantes mais encore faut-il y mettre les énergies et les argents nécessaires afin que de réelles avancées se réalisent dans ce domaine et ce, à long terme.

2.1 La violence conjugale

Depuis longtemps, nous savons que la socialisation des garçons et des filles dans des rôles précis contribue à maintenir les inégalités entre les femmes et les hommes ainsi que la domination des hommes sur les femmes. Nous savons également que ces valeurs continuent à être transmises par la société. Afin de briser le cycle de la violence faite aux femmes, il faut travailler pour que la socialisation des enfants soit basée sur l'égalité entre les sexes.

La plupart des femmes victimes de violence hébergées en maison d'hébergement ou utilisant les services doivent rebâtir leur vie. Plusieurs d'entre elles ont peu ou pas de revenus et doivent avoir recours à l'assistance-emploi. Celles qui reçoivent une pension alimentaire voient ce montant déduit de leurs prestations. Elles doivent donc utiliser les banques alimentaires, les comptoirs économiques et d'autres ressources. De plus, elles n'ont souvent d'autres choix que de couper dans les dépenses d'épicerie pour acheter les effets scolaires et les vêtements des enfants au début de chaque année. Envisager sortir de la pauvreté devient alors presque impossible.

Les femmes hébergées doivent aussi faire face à la pénurie de logements. Elles sont souvent victimes de discrimination, d'abord parce qu'elles sont prestataires d'assistance-emploi, puis parce qu'elles sont monoparentales. Souvent, elles n'osent porter plainte contre les propriétaires

craignant des représailles. Elles font aussi face à l'insuffisance de logements subventionnés ou à prix modique.

Plusieurs d'entre elles vivent du harcèlement de la part du conjoint ou de l'ex-conjoint. Malheureusement, bien que des recours existent, ils sont difficilement applicables et appliqués, sauf s'il y a menace de mort. Même lors d'interdit de contact, le harcèlement est fréquent et l'intervention des policiers est peu efficace. Certaines femmes peuvent donc subir du harcèlement durant des années.

D'autre part, il a été démontré dans une recherche réalisée en 2001¹, que 22% des enfants des femmes victimes de violence hébergées en maison d'hébergement ou utilisant les services sont victimes d'aliénation parentale de la part du père. Nous constatons aussi que les enfants subissent souvent les conséquences de la négligence, de l'alcoolisme ou de la toxicomanie de leur père. Ces derniers utilisent d'ailleurs fréquemment leurs enfants pour menacer, manipuler ou contrôler leur ex-conjointe. Il est donc très important d'augmenter les services pour venir en aide aux enfants victimes de la violence qui sont actuellement nettement insuffisants.

2.2 Les hommes ayant des comportements violents

Nous ne pouvons parler de violence conjugale sans parler aussi des hommes ayant des comportements violents. La socialisation de genre et la perpétuation de la violence faite aux femmes dans une société où les rapports entre les hommes et les femmes sont non seulement inégalitaires mais également empreints de domination sont au centre de cette problématique. Nous croyons que les hommes, tout comme les femmes, ont intégré les rôles sociaux de genre : on ne naît pas avec le rôle d'opresseur; on en hérite.

Il faut donc agir sur les stéréotypes sociaux en élargissant l'intervention et l'aide aux hommes au-delà de la seule logique du contrôle social. Nous devons remettre en question les aspects de la masculinité traditionnelle qui peuvent être à la source de la violence masculine et développer un discours d'humanisation des garçons et des hommes. De façon plus précise, il faut développer

une connaissance plus large de la violence et des valeurs qui la soutiennent en tenant compte non seulement des rapports hommes/femmes, mais également des rapports hommes/jeunes et hommes/hommes.

Le développement d'initiatives ou d'organismes visant la promotion de modèles masculins valorisant le respect de soi et des autres, et l'égalité entre les êtres humains devrait être encouragé. En effet, il devient non seulement pertinent mais urgent d'intervenir au niveau de la sensibilisation à de nouveaux modèles identitaires masculins. De plus, nous connaissons bien la difficulté pour les hommes de demander de l'aide, un travail de valorisation à cet effet est nécessaire. Il est aussi important de promouvoir une image positive des hommes, tenant compte des différentes réalités des hommes incluant celle de la paternité. Enfin, il faut encourager les hommes à se préoccuper de leur santé.

La judiciarisation et le contrôle social corrigent certains individus, et dans certains cas, elle est nécessaire et même utile. Il est à notre avis irresponsable, dans une société socialement développée comme la nôtre, d'attendre la nécessité de judiciariser avant d'offrir une aide aux hommes en besoin. Le contrôle social seul ne permet pas de remettre en question les causes sociales qui engendrent ces problèmes. Plus que jamais nous affirmons l'importance d'agir et d'investir au niveau de la prévention. Par exemple, aider les garçons durant la période la plus difficile pour eux dans leur processus d'intégration du rôle masculin s'avère une approche émergente des plus prometteuses.

En développant des services axés sur la prévention, tout en consolidant les services plus curatifs, nous pouvons non seulement prévenir plusieurs drames et pertes de vies humaines, mais également autoriser aux hommes le droit de dévier des normes masculines traditionnelles en les encourageant à s'occuper d'eux et de leur bien-être.

¹ Rinfret-Raynor, Maryse et al., *Points de vue des femmes et des hommes sur les services en violence conjugale. Vers une action de concertation diversifiée : un enjeu central*, 2001.

2.3 Les agressions à caractère sexuel²:

Dans le contexte socio-politique actuel, la défense des droits des fillettes dont le corps est exposé de plus en plus comme une marchandise, des femmes victimes de lois d'immigration discriminatoires et sexistes, de celles victimes de viol comme arme de guerre, des femmes exploitées vivant de la prostitution ou encore celles victimes du trafic, sont au cœur de nos préoccupations. La réalité de ces femmes illustre à quel point le patriarcat, le capitalisme, le racisme et le néo-colonialisme constituent des systèmes d'oppression qui font obstacle à l'égalité des femmes.

Nous demandons une responsabilisation accrue du Gouvernement autant par le maintien des structures nécessaires que par la mise en place d'une politique en condition féminine qui soit un véritable engagement en faveur des femmes agressées sexuellement et celles qui ont cumulé un déficit d'égalité.

Finalement, des actions vigoureuses devront être posées à tous les paliers du gouvernement pour que justice soit faite plus systématiquement aux enfants et aux femmes victimes d'agression sexuelle et pour que leurs droits soient mieux connus et respectés.

3. Les inégalités économiques

Comme vous le savez, les inégalités économiques entre les hommes et les femmes sont majeures et centrales dans la poursuite de notre objectif d'égalité. Lorsqu'un problème spécifique aux femmes est abordé, nous soulignons souvent que si les revenus des femmes et des hommes étaient équivalents, les décisions seraient différentes. Par exemple, ce sont habituellement les femmes qui restent à la maison suite à la naissance d'un enfant. En effet, il est, la plupart du temps, désavantageux financièrement pour une famille que le père, qui a le revenu le plus élevé, se retire du marché du travail pour prendre soin des enfants. De plus, le rôle de prendre soin des enfants ou de proches n'est valorisé, ni socialement, ni financièrement.

² Tiré de : Regroupement québécois des CALACS. Mémoire sur l'égalité, 2004.

À un autre niveau, la véritable équité salariale est aussi loin d'être atteinte. Même si la loi sur cette question est une avancée importante, il faut tout d'abord qu'elle soit appliquée. Nous attendons du gouvernement qu'il soit pro-actif dans ce dossier. D'autre part, des inégalités plus fondamentales existent aussi. Prenons l'exemple des métiers semi-spécialisés. Pour une même durée de formation et des habilités semblables, les salaires des métiers traditionnellement féminins (coiffeuses, secrétaires, etc.) sont de plusieurs fois inférieurs à ceux des métiers traditionnellement masculins (électriciens, mécaniciens, etc.). Cela a bien sûr des impacts majeurs sur l'égalité entre les sexes. De façon plus concrète, nous aborderons ci-dessous la question du logement et de la monoparentalité.

3.1 Le logement

En 2000, en préparation de la Marche mondiale des femmes contre la pauvreté et la violence, le FRAPRU a publié un dossier baptisé *Logement au Québec : femme et pauvreté*³. On y lisait : «Au Québec, la majorité des personnes ayant de sérieux problèmes de logement sont des femmes locataires. » Cette affirmation est toujours fondée aujourd'hui.

Les ménages dont le principal soutien financier est une femme sont locataires dans une plus forte proportion que quand il s'agit d'un homme. Ainsi, en 2001, 55,4 % des femmes étaient locataires, alors que ce pourcentage n'était que de 33,8 % dans le cas des hommes. Chez ces locataires, ce sont les femmes qui sont les plus susceptibles de rencontrer des problèmes au niveau de la capacité de payer.

Il faut dire que, malgré les progrès réalisés dans les dernières décennies, le revenu des femmes demeure beaucoup plus bas que celui des hommes, parce qu'elles occupent des emplois moins rémunérés et parce que ce sont elles qui ont, la plupart du temps, la charge de familles monoparentales. En 2000, le revenu médian des ménages locataires dont le principal soutien financier était une femme était de 21 785 \$, alors qu'il était de 30 864 \$ quand il s'agissait d'un homme. La situation des femmes est encore plus difficile lorsqu'elles vivent seules, plus d'une sur deux consacrant plus de 30 % de son revenu en loyer et le quart, plus de 50 %.

³ On peut consulter ce dossier sur le site internet du FRAPRU : <http://www.frapru.qc.ca>

Étant plus pauvres que la moyenne des autres ménages, les familles monoparentales sont plus nombreuses à consacrer plus que la norme de 30 % de leur revenu en loyer, surtout quand elles sont dirigées par des femmes. Au dernier recensement, près de 40 % d'entre elles se retrouvaient dans cette situation périlleuse [alors que 17,4% d'entre elles consacraient plus de la moitié de leur revenu en loyer].

Le gouvernement québécois doit contribuer au financement d'un Grand chantier d'un minimum de 8 000 nouveaux logements sociaux par année. La moitié de ces logements doit voir le jour sous la forme d'habitations à loyer modique (HLM), ce qui implique la mise sur pied d'un programme spécifique à cet effet. Les autres logements doivent être des coopératives d'habitation et des logements gérés par des Organismes à but non lucratif.

Pour parvenir à un tel Grand chantier, le gouvernement québécois doit réclamer que le fédéral investisse à nouveau massivement dans le développement de nouveaux logements sociaux, dans le respect de sa juridiction et de ses programmes. Toutefois, si Ottawa refuse de le faire, Québec doit s'engager à financer sur ses propres bases la réalisation d'un minimum de 4 000 logements sociaux par année.

Le logement social peut de plus faciliter l'accès à diverses formes d'entraide et de services et permet un plus grand contrôle des locataires sur leurs propres conditions d'habitation. De plus, il permet à de nombreuses personnes, dont majoritairement des femmes et des familles monoparentales, de souffler un peu financièrement et pouvoir envisager un retour aux études ou sur le marché du travail. Un logement social, c'est bien souvent un tremplin essentiel pour redevenir actif socialement.

3.4 La monoparentalité et la pauvreté

Au cours des dernières décennies, la société québécoise a connu de profonds bouleversements, tant au plan économique que social. Ces changements ont généré l'émergence de nouvelles formes de familles parmi lesquelles figurent les familles monoparentales et les familles recomposées.

Lors du dernier recensement de 2001, il y avait 1 267 815 familles au Québec. De ce nombre, 335 595 (27 %) étaient des familles monoparentales dont la très forte majorité étaient dirigées par une femme (82%). Cela constitue une augmentation de 3 % du nombre de familles monoparentales depuis le recensement de 1996.

Les statistiques des dernières années le démontrent clairement : les familles monoparentales dirigées par une femme sont parmi les plus pauvres au pays. Ainsi, selon les données publiées en 2002 par le Conseil national du bien-être social et ce, malgré une légère amélioration, le taux de pauvreté pour les familles monoparentales constituées de la mère et de ses enfants demeure encore cinq à six fois plus élevé que le taux de pauvreté des couples avec ou sans enfants.

Selon Statistiques Canada, la proportion de familles monoparentales dirigées par une femme et vivant sous le seuil de faible revenu avant impôt était de 47,6 % en 2000, comparativement à 11,4 % pour les familles biparentales. En 2001, selon le plus récent Rapport du Conseil du bien-être social, le taux de pauvreté chez les mères seules de moins de 65 ans était de 42,4 %, comparativement à 19,3 % pour les pères seuls, à 9,5 % pour les couples avec enfants et à 8,1 % pour les couples sans enfants.

Évidemment, la séparation conjugale occasionne chez les conjoints une perte significative au plan économique et matériel. Toutefois, l'impact sur les mères est d'autant plus dramatique étant donné que les femmes occupent, la majorité du temps, un emploi à statut précaire, sont sans emploi ou restent à la maison pour prendre soin des enfants. Cet appauvrissement rend également plus difficile la reprise en charge de leur vie et celle de leurs enfants.

Les mères monoparentales, vivant très souvent dans l'extrême pauvreté, ont donc des conditions de vie très difficiles et un quotidien très lourd en responsabilités. Les nombreuses tâches attribuées aux soins et au bien-être des enfants, les différents travaux domestiques, le grand déploiement d'énergie alloué aux recherches de moyens possibles afin de faire survivre leur famille, voilà quelques-unes des pénibles réalités que vivent ces mères souvent épuisées, dépassées par les événements et complètement isolées. Puisque les hommes disposent d'une meilleure situation financière, entre autre parce qu'ils ont des emplois plus décentes et mieux rémunérés, les conditions de vie des pères monoparentaux sont bien différentes.

Malgré une légère amélioration de la participation des pères dans le développement des enfants, dans les faits, c'est encore la mère qui porte la très grande partie des responsabilités liées aux enfants. C'est pourquoi, il nous apparaît très important de soutenir l'apprentissage du rôle parental dans une perspective égalitaire. Cependant, les recommandations associées à cet axe d'intervention nous semblent nettement insuffisantes. Pour parvenir à une véritable égalité dans l'exercice du rôle parental, il faut un important travail visant à faire changer les mentalités. Plusieurs autres éléments contreviennent à la réelle atteinte, dans les faits, de l'égalité. Pensons par exemple, à la socialisation des femmes et des hommes, aux effets néfastes et dévastateurs liés à la mondialisation, à la montée de la droite et au néolibéralisme.

Le gouvernement actuel impose des politiques qui vont à l'encontre des mesures et des valeurs que nous proposons. Les familles ont besoin de mesures concrètes de soutien axées directement sur les besoins réels des personnes dans le respect des parents et de leurs enfants. De plus, pour y parvenir, ces politiques doivent tenir compte et agir sur les causes structurelles de la pauvreté.

4. L'avenir des structures gouvernementales

Devant toutes ces réalités, vous comprendrez donc que les débats entourant le concept de l'égalité de l'hiver dernier nous ont réellement inquiétées. La pertinence qu'il y ait un instrument gouvernemental s'intéressant exclusivement aux inégalités vécues par les femmes était remise en question à partir du constat que des hommes vivaient aussi des disparités dans certains secteurs comme le décrochage scolaire et le suicide. Pour nous, raisonner ainsi équivaut à conclure que les hommes et les femmes sont, somme toute, assez égaux mais que nous devons nous attarder à quelques disparités.

Évidemment, nous ne sommes pas d'accord avec cette analyse : le pouvoir économique, politique et social est toujours entre les mains des hommes : les femmes gagnent en moyenne le 2/3 du revenu des hommes, la violence faite aux femmes a encore tué 39 femmes et enfants au cours de

la dernière année et la présence des femmes dans les structures politiques est loin d'être représentatives.

Face toutes ces inégalités, nous demandons donc que le gouvernement affirme sa volonté de travailler activement à réduire les inégalités vécues par les femmes en maintenant tout d'abord les structures actuelles en condition féminine notamment le Secrétariat à la condition féminine et le Conseil du statut de la femme. Mais nous ne serons vraiment assurées de ses intentions que lorsqu'il nommera une ministre d'état à la condition féminine responsable de l'égalité pour les femmes. Ces instruments sont fondamentaux pour s'attaquer à l'inégalité persistante des femmes.

Rédigé par Manon Desnoyers
Pour le Comité Femmes Vigilantes
101, rue Lauzon
Châteauguay (Québec)
J6K 1C7
Tél. : (450) 699-7901 poste 412
Télécopieur : (450) 691-6202

LA TABLE DES MATIÈRES

1. Le Comité Femmes Vigilantes.....	2
1.1 La composition du Comité	3
1.2 Les préoccupations du Comité	4
2. La campagne de sensibilisation contre la violence faite aux femmes.....	5
2.1 La violence conjugale	5
2.2 Les hommes ayant des comportements violents.....	6
2.3 Les agressions à caractère sexuel.....	8
3. Les inégalités économiques.....	8
3.1 Le logement	9
3.2 La monoparentalité et la pauvreté.....	11
4. L'avenir des structures gouvernementales	12
5. La table des matières	14